

Informations sur la nouvelle allocation de 400 € de l'OAEΔ pour les chômeurs de longue durée

Dans le cadre des mesures de soutien d'urgence dues à la pandémie COVID-19, l'OAEΔ procède à une nouvelle allocation de [400 euros](#) aux chômeurs de longue durée. L'allocation sera accordée une fois, en un seul versement (montant forfaitaire).

A) Qui a droit à l'allocation extraordinaire de 400 €?

- Ceux qui sont inscrits au registre de chômage de l'OAEΔ (c'est-à-dire qu'ils ont une carte de chômage active) et
 - Ils ont dépassé 12 mois de chômage continu pendant la période du **1 mars au 25 novembre 2020** (chômeurs de longue durée) et
 - Ils sont restés au chômage avec une carte de chômage active **jusqu'au 25 novembre 2020** et
 - Ils **ne reçoivent pas** l'allocation de chômage de longue durée et
 - Ils **n'ont pas pris** l'allocation précédente de [400 euros](#) dans la période **avril-mai 2020**
-

B) Que doivent faire les bénéficiaires pour recevoir l'allocation?

Du **27 novembre (15h00)** au **17 décembre (23h59)**, ils doivent entrer [gov.gr](#), avec leurs mots de passe personnels TAXISnet ou codes OAED. Ensuite, ils suivront la route à l'intérieur du site:

gov.gr → **Εργασία και ασφάλιση** → **Ανεργία** → **Έκτακτη οικονομική ενίσχυση σε μακροχρόνια ανέργους**

Dans ce système, s'ils avaient précédemment déclaré leurs détails de **compte bancaires personnelles (IBAN)**, ils doivent maintenant les confirmer. S'ils ne l'ont pas déjà fait, ils devront déclarer un **compte bancaire personnel (IBAN)** depuis le début.

Attention:

** La plate-forme électronique est accessible uniquement à ceux qui répondent à tous les critères des bénéficiaires, comme mentionné ci-dessus.*

** Les 400 euros sont versés aux comptes bancaires des bénéficiaires, après l'enregistrement de l'IBAN et après le contrôle et l'approbation de l'OAEΔ.*

** Ce soutien financier n'est pas imposé, n'est pas confisqué par le bureau des impôts et n'est pas mesuré aux limites de revenu pour l'octroi de toute autre allocation sociale.*